

**COMMUNE DE CAMPUAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 JANVIER 2025**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Vote : Pour 9 contre 0  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
Date de la convocation : 21/01/2025  
Date de publication : 31/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

**Présents :** Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

**Représenté :**

**Excusés :** Aurélie DESMAZES et Guillaume GIROU  
Christophe BARRIE est nommé secrétaire de séance.

**Objet :** Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour cela, il est nécessaire de préciser le montant et l'affectation des crédits, lesquels sont par la suite repris au budget primitif (BP) lors de son adoption.

Cela permet néanmoins au comptable de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis.

Crédits ouverts en dépenses d'investissement 2024 hors emprunts = 2 640 478.61 €

De fait il est proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L 1612-1 du CGCT qui autorise jusqu'à 660 119.65 €, en s'engageant dès à présent sur les dépenses suivantes :

- 163 400 € à l'article 2111 terrains nus
- 4 200 € à l'article 21538 autres réseaux

Le Conseil Municipal de CAMPUAC après en avoir délibéré par :  
9 voix pour

**DECIDE :**

de s'engager dès à présent à inscrire la somme de 167 600 € au BP 2025 ce qui permet au Maire de commencer à œuvrer à ce titre et de signer les pièces nécessaires à ces investissements.

**Thierry GOUMON,**  
Maire



Accusé de réception en préfecture  
012-211200498-20250128-28012025\_202501-DE  
Reçu le 31/01/2025

Christophe BARRIE  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Barrie', with a stylized flourish at the end.